

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Révision: 05.05.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Date de création: 07.01.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit:** Hydroxyde de sodium conc. solution volumétriques 1 mol / l (1 N)**Code du produit:** 1341**No CAS:** 1310-73-2 (Sodium hydroxide)**Numéro d'enregistrement** Ce produit est un mélange. Numéros d'enregistrement REACH voir la section 3.**UFI:** SCN0-40C5-V00X-MYW2**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Produits chimiques pour laboratoires

Réactif pour analyses

Utilisation industriel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur:**

Th. Geyer GmbH & Co. KG

Dornierstr. 4 – 6

D-71272 Renningen

Tel.: +49(0)7159-1637-0, Fax:+49 (0)7159/18417

www.thgeyer.de

sicherheitsdatenblaetter@thgeyer.de

Service chargé des renseignements: Département de gestion des produits**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre Anti-Poisons d'Angers

CHU-Angers

Rue Larrey 4

49033 Angers

Tel.: (00 33) (2) 41 48 21 21

pour la Suisse:

info@toxinfo.ch

Cas d'urgence: Tel. 145

(de l'étranger: +41 44 251 51 51)

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS05 corrosion

Met. Corr. 1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 05.05.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Date de création: 07.01.2016

Nom du produit: Hydroxyde de sodium conc. solution volumétriques 1 mol / l (1 N)

(suite de la page 1)

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Hydroxyde de sodium
- **Mentions de danger**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Conseils de prudence**
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5	Hydroxyde de sodium Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B; H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %	25- <50%
-------------------------------------	---	----------

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:**
Autoprotection du secouriste d'urgence.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**
Veiller à l'apport d'air frais.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 05.05.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Date de création: 07.01.2016

Nom du produit: Hydroxyde de sodium conc. solution volumétriques 1 mol / l (1 N)

(suite de la page 2)

- **Après contact avec la peau:**
Laver abondamment à l'eau et au savon, faire tremper les vêtements et les chaussures sales.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
Enlever si possible les éventuelles lentilles de contact.
Continuer à rincer.
Protéger l'oeil intact.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
En cas d'ingestion, il existe un risque de perforation de l'œsophage et de l'estomac (effet corrosif important).
Ne pas faire vomir
Pas d'essai de neutralisation.
- **Indications destinées au médecin:** S'il vous plaît d'observer la fiche signalétique/étiquette.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Troubles gastro-intestinaux
Crampes
Nausées
- **Risques** Risque de perforation gastrique.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
donner cas d'irritation pulmonaire glucocorticoïdes en aérosol
Le cas échéant, administrer de l'oxygène.
Surveiller la tension artérielle.
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Non combustible.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Empêcher d'extinction d'incendie de l'eau à partir d'eau de surface contaminée ou le système des eaux souterraines.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection.
Éviter de respirer les vapeurs, le gaz ou la poussière.
Veiller à une aération suffisante.
Éviter le contact de peau et des yeux
Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 05.05.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Date de création: 07.01.2016

Nom du produit: Hydroxyde de sodium conc. solution volumétriques 1 mol / l (1 N)

(suite de la page 3)

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recouvrir les drains.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Appliquer les mesures d'hygiène et de protection générales pour la manipulation des produits chimiques.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne brûle pas, des moyens d'extinction à la température ambiante

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

· Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec des métaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au sec.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Classe de stockage: 8 B

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 1310-73-2 Hydroxyde de sodium

VLEP	Valeur à long terme: 2 mg/m ³
------	--

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 05.05.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Date de création: 07.01.2016

Nom du produit: Hydroxyde de sodium conc. solution volumétriques 1 mol / l (1 N)

(suite de la page 4)

· **Protection respiratoire:**

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition courte ou faible, utiliser un appareil de filtration respiratoire ; en cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil respiratoire autonome. Si une protection respiratoire à épuration d'air est nécessaire selon l'évaluation des risques, porter un appareil respiratoire avec masque complet avec filtre combiné (US) ou avec cartouche filtrante de type ABEK (EN 14387). Si le respirateur est la seule mesure de protection, un appareil respiratoire autonome avec un masque complet doit être porté. Le port d'un masque complet est obligatoire. Les appareils respiratoires et leurs composants doivent être homologués selon les normes gouvernementales appropriées (par exemple NIOSH (US) ou CEN (UE)). Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau > 0,11 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

level 6 for application > 480 min

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:**



Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Incolore

· **Odeur:**

Inodore

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

>100 °C

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

Non déterminé.

· **Supérieure:**

Non déterminé.

· **Point d'éclair**

Non applicable.

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 05.05.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Date de création: 07.01.2016

Nom du produit: Hydroxyde de sodium conc. solution volumétriques 1 mol / l (1 N)

(suite de la page 5)

· pH à 20 °C	>13
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	~1,25 g/cm ³
	Non déterminée.
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Eau:	50-<75 %
· VOC (CE)	0,00 %
· Teneur en substances solides:	25-<50 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable avec un stockage et une manipulation correcte
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 05.05.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Date de création: 07.01.2016

Nom du produit: Hydroxyde de sodium conc. solution volumétriques 1 mol / l (1 N)

(suite de la page 6)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Forte réaction exothermique aux acides.
Réactions au contact des métaux alcalins.
- **10.4 Conditions à éviter**
Chaleur, flammes, étincelles
protéger contre l'humidité
- **10.5 Matières incompatibles:** Eviter le contact avec d'autres produits chimiques.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** En cas d'incendie: voir paragraphe 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	>4.000–8.000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------------

CAS: 1310-73-2 Hydroxyde de sodium

Oral	LD50	2.000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

CAS: 1310-73-2 Hydroxyde de sodium

EC50	40,4 mg/l (Cru)
------	-----------------

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 05.05.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Date de création: 07.01.2016

Nom du produit: Hydroxyde de sodium conc. solution volumétriques 1 mol / l (1 N)

(suite de la page 7)

12.7 Autres effets néfastes
Autres indications écologiques:
Indications générales:

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur. Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau. Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets

Respectez les lois et règlements locaux (spécifiques au pays)
Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Les produits chimiques doivent être éliminés en accord avec les réglementations nationales.

Catalogue européen des déchets

06 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE
06 02 00	déchets provenant de la FFDU de bases
06 02 04*	hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium
HP8	Corrosif

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR, IMDG, IATA UN1824

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR 1824 HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
IMDG, IATA SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR


Classe 8 (C5) Matières corrosives.
Étiquette 8

IMDG, IATA


Class 8 Matières corrosives.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 05.05.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Date de création: 07.01.2016

Nom du produit: Hydroxyde de sodium conc. solution volumétriques 1 mol / l (1 N)

(suite de la page 8)

· Label	8
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· No EMS:	F-A,S-B
· Segregation groups	(SGG18) Alkalis
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1824 HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION, 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 05.05.2023

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Date de création: 07.01.2016

Nom du produit: Hydroxyde de sodium conc. solution volumétriques 1 mol / l (1 N)

(suite de la page 9)

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. L'application, l'utilisation et le traitement de nos produits sont hors de notre contrôle et sont donc de la seule responsabilité de l'utilisateur.

· **Phrases importantes**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· **Service établissant la fiche technique:** Produktmanagement

· **Contact:** Gestion des produits

· **Numéro de la version précédente:** 9

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**